

FLASH AFFAIRES PUBLIQUES

POSITIONS DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX EN COURS

Après la relance des travaux liés à la planification écologique (voir Flash AP LCA du 12.11.24), Agnès Pannier-Runacher déroule désormais la feuille de route du Ministère de la Transition (MTE). A l'occasion d'auditions devant les parlementaires, la Ministre a pu préciser certains projets susceptibles d'impacter les coopératives. Elle s'est exprimée publiquement sur quelques textes à venir dont la proposition de loi « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » (pour en savoir plus sur ce projet de texte, voir Flash AP LCA du 14.11.24). Dans le même temps, la position de ses administrations sur ce texte était dévoilée par la presse. Ces éléments permettent de mesurer le rapport de force en cours avec le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF).

➤ **L'expression d'un front du refus à la proposition de loi pour « lever les contraintes »**

Plusieurs médias spécialisés sont parvenus à consulter les avis des administrations du MTE sur les dispositions proposées par les sénateurs Duplomb et Menonville dans leur proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ; avis qui confirment les positions tenues lors des échanges passés avec les différents services de La Coopération Agricole.

Sur les dispositions relatives à l'article 1 de cette proposition de loi, le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) **rejetent l'ambition de revenir sur l'interdiction des 3R et s'opposent à l'abrogation de la séparation de la vente et du conseil** jugeant que « *l'enjeu essentiel de prévention des conflits d'intérêts et de délivrance d'un conseil de qualité doit être préservé* » et que des pistes d'évolution moins radicales doivent être trouvées, sans préciser la nature qu'elles pourraient prendre. Ils se montrent en revanche favorables à l'assouplissement du conseil stratégique phytosanitaire, sous certaines conditions.

S'agissant de l'article 2 qui donne au ministre de l'Agriculture le pouvoir de passer outre les décisions de l'Anses, les deux administrations estiment que la **réintroduction des néonicotinoïdes n'est pas souhaitable et heurte le principe de non-régression environnementale**. Interrogée sur [Sud Radio](#) cette semaine, Agnès Pannier-Runacher a déclaré dans la même lignée **s'opposer « à titre personnel » à cette mesure**.

En ce qui concerne l'article 3, la DGPR ne **souhaite pas non plus que le régime ICPE puisse être révisé ou qu'un basculement vers le régime d'enregistrement**, plutôt que le régime d'autorisation, **soit possible** pour les « ICPE agricoles » : « *Une telle remise en cause « pourrait mettre à mal l'ensemble du régime de l'enregistrement et créer une importante insécurité juridique pour les installations bénéficiant d'une autorisation »*. Les administrations se montrent toutefois **ouvertes à supprimer la réunion d'ouverture de**

la phase de consultation. Par rapport aux positions de son administration, la Ministre de la Transition écologique a semblé être plus souple lors de son audition à l'Assemblée nationale en **reconnaissant que le code de l'environnement pourrait faire l'objet de simplification** car « *ambition écologique ne doit pas dire complexité administrative* ». Agnès Pannier-Runacher a notamment **fait mention de la révision des autorisations ICPE** en demandant à la députée Manon Meunier (LFI) de soutenir de telles initiatives pour s'engager en faveur de l'élevage français.

Enfin, concernant les dispositions de l'article 5 relatives à **la gestion de l'eau**, elles sont **considérées comme non souhaitables et contraire à l'intérêt général par les administrations du MTE**. En outre, il est jugé **prématuré de légiférer sur les usages agricoles de l'eau avant la conférence nationale sur l'eau** qui sera lancée mi-décembre. Agnès Pannier-Runacher a pu préciser lors de ses auditions quelques positions sur ce dossier à travers les questions des parlementaires. Ainsi, interrogée au Sénat sur le financement des agences de l'eau, elle s'est **montrée ouverte à l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse** afin de répondre aux besoins financiers des agences qui ont de nouvelles responsabilités, notamment dans l'accompagnement des agriculteurs dans les transitions agroécologiques. À noter que cette augmentation n'est à date pas prévue dans le budget pour 2025. Interrogée par le député écologiste Jean-Claude Raux, dépositaire d'une [proposition de loi](#) pour garantir la qualité de l'eau, sur les dispositifs tels que l'interdiction des pesticides dans les zones de captage, elle n'a toutefois pas émis de volonté de se pencher particulièrement sur ces sujets à nouveau, le plan Ecophyto ayant déjà l'objectif d'y répondre.

En plus de ces signaux très critiques de l'Administration et d'Agnès Pannier-Runacher sur certaines dispositions de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, **l'aile gauche de l'Assemblée nationale s'affiche également contre** ce texte.

Lors de l'examen ce mercredi de la proposition de loi « *visant à améliorer le traitement des maladies affectant les cultures végétales à l'aide d'aéronefs pilotes* » présentée par le groupe Ensemble pour la République, le Nouveau Front Populaire, les députés Insoumis et Écologistes ont accusé les députés du socle commun **de traiter les problèmes du monde agricole dans le mauvais sens avec ces deux propositions de loi et de ne pas s'attaquer aux questions du revenu**. Les députés NFP ont également **accusé le socle commun de favoriser des propositions de loi plutôt qu'un projet de loi plus vaste sur les produits phytosanitaires**, comme il avait été annoncé par Agnès Pannier-Runacher lorsqu'elle était ministre déléguée de l'Agriculture, afin de contourner un éventuel avis du conseil d'État et la réalisation d'une étude d'impact.

La présidente de la commission développement durable, Sandrine Le Feu, appartenant à l'aile gauche du groupe EPR, s'est-elle aussi **prononcée en défaveur des ambitions du texte**.

➤ **Affichage environnemental, SNANC, ZAN, Agrivoltaïsme : les autres dossiers communs entre le MTE et le MASAF**

Lors de ses deux auditions devant les commissions des affaires économiques du Sénat et de l'Assemblée nationale, Agnès Pannier-Runacher a pu dévoiler quelques précisions importantes sur les chantiers suivants :

- **Affichage environnemental** : la Ministre a émis le souhait de **traiter davantage les questions environnementales par le biais de la santé** pour mieux impliquer les citoyens. « *Une écologie qui s'attache au quotidien et qui remet au centre du jeu la santé. Vous le voyez sur le terrain, l'écologie peut susciter le rejet de certains français mais lorsqu'ils vous parlent, ils vous parlent de qualité de l'air, de l'eau et de leur alimentation et ça c'est de l'écologie.* » Cette volonté se traduira alors au niveau de l'alimentation par la **relance du chantier sur l'affichage de l'impact environnemental** sur les denrées alimentaires.
- **SNANC** : questionnée par le député Écologiste Boris Tavernier sur la SNANC (Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition, Climat), elle a avoué ne pas avoir d'agenda à communiquer alors que ce texte de planification doit être publié depuis juillet 2023 mais a confirmé que les concertations avec le MASAF étaient en cours.
- **ZAN** : concernant les travaux qui s'appêtent à être lancés dans les deux chambres sur le **dispositif zéro artificialisation nette (ZAN)**, Agnès Pannier-Runacher a souligné son souhait de ne **pas revoir à la baisse les ambitions du dispositif** mais s'est dit prête à travailler à l'aménagement du dispositif pour **permettre le développement économique des territoires**.
- **Agrivoltaïsme** : questionnée à plusieurs reprises sur la **place de l'agrivoltaïsme pour répondre aux objectifs de planification écologique et énergétique**, la Ministre a rappelé l'ambition de prioriser la production agricole pour la production destinée à la consommation alimentaire. Elle invite également les deux chambres à travailler ensemble si les députés souhaitent proposer un projet de loi sur l'agrivoltaïsme, notamment sur la base du groupe de travail sur ce sujet à l'Assemblée.

Au-delà de ces précisions, la Ministre a rappelé « en même temps » à plusieurs reprises **l'objectif du gouvernement de tenir des politiques environnementales compatibles avec la compétitivité des entreprises françaises et d'en faire des opportunités de développement économique** : « *La transition écologique c'est un enjeu économique. La Chine l'a bien compris, elle en fait un objet de guerre économique, elle accélère. A nous de savoir défendre notre vision, nos filières, nos sites, nos technologies et nos emplois* ».